



"Information et lutte contre les discriminations"

Glossaire proposé dans le cadre du parcours de formation : « L'information : un outil de lutte contre les discriminations ? » proposé par la Ligue de l'enseignement – FAL 44, en partenariat avec : l'Académie de Nantes, Les Autres Possibles, les CEMEA, Comme un écho, Fragil, Prun et Vlipp.

Angle : Façon de traiter un sujet, qui détermine le plan de l'article. Par exemple, on traitera d'un conflit social à partir de différents points de vue : celui des pouvoirs publics, des syndicats, des usagers, etc...

Complotisme : manière d'interpréter tendancieusement un événement en récusant la version communément admise et en cherchant à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active : (cf. définition Larousse)

Discriminations : traitement différencié d'une personne ou d'un groupe de personnes. Les discriminations sont des pratiques qui entravent l'égalité d'accès à des rôles, des statuts, des lieux... en fonction de caractéristiques socialement construites.

En France la loi du 27 mai 2008, définit la discrimination comme "un traitement moins favorable d'une personne ou d'un groupe de personnes, fondé sur un critère défini par la loi (âge, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs...) dans un domaine visé par la loi (emploi, logement accès à un bien ou un service...). *En savoir plus en sur www.defenseurdesdroits.fr*

Droit à l'information : Bien qu'il n'existe aucune consécration explicite en matière juridique, sinon dans les textes et théories doctrinales, le droit à l'information est conçu comme « un droit universel, inviolable et inaltérable de l'homme moderne. Il s'agit d'un droit à la fois actif et passif : d'une part, la recherche de l'information, et, d'autre part, la possibilité pour tous de la recevoir ». En d'autres termes, « Le droit à l'information est le droit fondamental de l'individu et de la collectivité de savoir et de faire savoir ce qui se passe et ce que l'on a intérêt à connaître ». Il appartient donc à l'État et aux administrations de veiller à son respect notamment en matière d'accès aux documents publics. *Voir article suivant : « [Droit à l'information et droit d'informer](#) », du 19 mars 2012 de Ritimo.*

Edito : abréviation d'« éditorial » : rédigé par le rédacteur en chef ou le directeur de la rédaction, l'éditorial est un texte de réflexion et de commentaire, en réaction à une actualité donnée ou pour annoncer un article. Il reflète l'orientation et les valeurs de la publication.

Éducation aux médias et à l'information : conduit à développer des compétences opératoires de recherche, d'évaluation critique et d'organisation de l'information (savoir chercher, trier, évaluer et classer) ainsi que de création (savoir produire, mixer et publier).



Égalité : l'égalité est la qualité de ce qui est égal, c'est à dire de même valeur, de même importance. Sur le plan politique, on distingue plusieurs formes d'égalité : l'égalité formelle (égalité des droits), l'égalité réelle (égalité effective), l'égalité de traitement (non-discrimination) ou encore l'égalité des chances (équité). L'égalité ne signifie pas que tous les individus doivent se ressembler mais qu'ils puissent jouir des mêmes droits et de la même possibilité de s'épanouir.

Fachosphère : ensemble des sites, blogs et comptes de réseaux sociaux propageant une idéologie d'extrême-droite.

Genre (système social) : alors que le sexe est une donnée biologique relative aux différences entre mâle et femelle, le genre est une norme socioculturelle et politique qui définit les composantes de la masculinité et de la féminité, notamment les rôles sociaux et les expressions de genre (habits, attitudes, etc.). Le genre est porteur de rapports sociaux de pouvoir entre les catégories qu'il établit (entre hommes et femmes), et au sein même de ces catégories (par exemple, entre un homme dit « viril » et un homme dit « efféminé », ou entre une femme au foyer et une femme d'entreprise).

On parle également d'**identité de genre**, qui réfère à la manière dont une personne s'identifie, quel que soit son sexe biologique.

Journaliste : personne ayant pour principale activité rétribuée de collaborer à un journal. Tel est, en tout cas, le critère d'attribution de la carte qui, en France, atteste de l'appartenance à la profession. Le terme recouvre des fonctions très diverses et hiérarchisées, du de la rédacteur.trice de base au de la directeur.trice de la rédaction, en passant par le de la reporter et le de la photo reporter, le de la secrétaire de rédaction, le de la chef.fe de service, etc...

Liberté d'expression : la liberté d'expression est définie par l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme « chercher, recevoir et répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

Ligne éditoriale : c'est la ligne directrice de rédaction d'un média : cohérence et identité.

Loi de 1881 sur la liberté de la presse : en France, la loi de 1881 sur la liberté de la presse a deux principes :

- toute personne est libre de créer un média, sans avoir à demander d'autorisation préalable à l'administration ou au gouvernement,
- la liberté de contenu aux exceptions destinées à protéger les publics contre d'éventuels excès de la liberté des médias comme la diffamation et l'injure.

Médias : support de transmission de l'information auprès des publics. Il a un rôle de médiation, pour rendre la « chose » publique. Dans le langage commun le terme réfère à la fois au moyen technique (la radio, la télévision, les journaux papiers, Internet, un média interactif...) qu'à un organisme/organisation de production et de diffusion (BFM, Le Monde...).



Préjugé : dans son sens premier, le terme « préjugé » désigne une opinion préconçue qui peut participer à la catégorisation, et parfois au rejet d'individus. Par extension, le terme désigne également les processus de généralisation abusive. Lorsque le groupe concerné par ce/ces préjugé/s est racialisé, on parle alors de préjugé racial.

Propagande (double sens et étymologie) : La propagande est un concept désignant un ensemble de techniques de persuasion, mis en œuvre pour propager avec tous les moyens disponibles, une idée, une opinion, une idéologie ou une doctrine et stimuler l'adoption de comportements au sein d'un public-cible.

Syndicats et partis politiques continuent jusqu'à la fin des années 1970 à faire figurer dans leurs organigrammes des sections « propagande », jusqu'à ce que l'expression « communication politique » remplace ce terme devenu extrêmement négatif, car lié à la notion de totalitarisme.

Pure player : média dont la totalité du contenu se trouve sur le web.

Rumeurs : une rumeur est un phénomène de transmission large d'une histoire à prétention de vérité et de révélation par tout moyen de communication formel ou informel.

Secret des sources : "le secret des sources est un des principes essentiels de la liberté de la presse car il permet aux journalistes de vérifier des faits auprès de personnes qui acceptent de parler à condition que leur identité ne soit pas divulguée."

Stéréotypes : croyances ou idées partagées par un groupe à propos d'un autre groupe. Un stéréotype est un ensemble de caractéristiques qui résume un groupe, habituellement en termes de comportement, d'habitude... L'objectif des stéréotypes consiste à simplifier la réalité : « Ils.elles sont comme ça ». Le stéréotype est généralement basé sur des images acquises à l'école, par le biais des médias ou à la maison, qui se sont par la suite généralisées pour englober toutes les personnes qui pouvaient y être associées.

Sources :

- *S'informer, décrypter, participer ! Guide pour s'orienter dans le brouillard de l'information*, Ritimo, Edition 2016. <https://www.ritimo.org/Droit-a-l-information-droit-d-informer#nb1>
- Dossier Pédagogique 2021
- Fiche définition kit de formation "Lutte contre les discriminations" réalisé par la Ligue de l'enseignement-FAL 44
- Glossaire du CLEMI : <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/glossaire-des-termes-de-la-presse-ecrite-c-clemi.html>